

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires;

A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 35 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 48 minut. matin,	Express.
4 — 35 —	Express.	11 — 51 —	Omnibus.
2 — 58 —	matin, Express-Poste.	6 — 6 —	soir, Omnibus.
10 — 23 —	Omnibus.	9 — 36 —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Nous empruntons au *Moniteur* la correspondance suivante de Madrid. Nos lecteurs verront que nos appréciations sur les événements dont l'Espagne vient d'être le théâtre, concordent assez bien avec celles qui sont transmises de Madrid au *Moniteur*. Cette correspondance a d'ailleurs son intérêt propre, par certains faits qu'elle révèle ou bien auxquels elle donne un caractère incontestable d'authenticité :

« Pour apprécier exactement les événements qui viennent de se passer en Espagne, il importe de ne pas oublier dans quelles conditions s'est accompli le dernier changement de ministère, et l'on ne peut se rendre compte de l'heureuse influence de ce changement, qu'en se rappelant l'état d'anarchie auquel la péninsule vient d'échapper.

« Les choses ont suivi, en ce qui concerne la royauté, une marche parfaitement constitutionnelle. La résolution qui a confié le pouvoir au maréchal O'Donnell a été prise dans l'exercice légal de la prérogative de la couronne. Le ministère ayant offert sa démission, par suite de dissentiments intérieurs, Sa Majesté avait espéré d'abord qu'il lui serait possible de faire entrer à la fois les deux maréchaux dans la nouvelle combinaison. Espartero ayant fait des conditions qui ne pouvaient être admises par O'Donnell, le comte de Lucena, avant d'accepter la mission de former le ministère, crut devoir rappeler à la Reine la grande influence politique du duc de la Victoire, et conseilla à Sa Majesté de le charger préférentiellement de ce soin. Le comte de Lucena s'adressa lui-même à son collègue et fit de sincères efforts pour le décider à garder la présidence, en insistant sur la gravité des événements qui pouvaient être la conséquence de sa retraite. Ce n'est donc qu'après avoir vainement essayé de le retenir dans ses conseils, que la Reine a pris une décision; et il est constant que le maréchal O'Donnell, de son côté, loin d'avoir cherché à supplanter un rival n'a rien négligé pour conserver son concours. Espartero a refusé, et c'est seulement après s'être bien assurée de sa détermination à cet égard,

que la Reine, procédant en vertu de ses attributions constitutionnelles, a formé un nouveau ministère pour remplacer celui qui l'abandonnait au milieu des difficultés les plus graves.

« Les récits de quelques journaux étrangers, d'après lesquels ce changement, accompli selon les formes d'usage, serait un coup d'Etat, sont donc fondées sur une appréciation entièrement erronée des détails de la crise.

« Sans doute, le maréchal O'Donnell a dû recourir à l'emploi de la force pour maintenir le respect dû à la décision royale: mais sa conduite, en cette circonstance, n'a point été une atteinte portée aux lois du pays. Il n'a fait que réprimer une insurrection qu'aucune mesure, aucune parole du nouveau ministère ne pouvait même expliquer. Avant d'avoir accompli aucun acte, ce ministère était, en effet, accueilli par un vote de défiance d'une minorité des cortès, et par les coups de fusil de la milice nationale, jointe aux émeutiers des faubourgs. Il a été attaqué au lieu d'être agresseur; et si cette lutte, qu'il n'avait nullement provoquée, l'a mis en possession de substituer victorieusement une politique conservatrice à une politique dissolvante et révolutionnaire, il n'a conquis cette position que dans l'état de légitime défense. Ceux qui sont réellement sortis des voies constitutionnelles, ce sont ceux qui, ne respectant pas la décision de la Reine, ont essayé de renverser par l'insurrection un ministère régulièrement institué, et dont ils ne connaissent pas même encore le programme. C'est ainsi, nous le croyons fermement, que l'histoire jugera la conduite respective des deux partis qui se sont trouvés en lutte dans les rues de Madrid et de Barcelone.

« Au reste, il est heureux pour la péninsule, on ne saurait le contester, que la fraction exaltée du parti progressiste ait elle-même provoqué sa propre perte et fourni cette occasion d'en finir avec un système de désorganisation et d'anarchie. Il est impossible, en effet, de méconnaître la gravité de la situation que la tolérance assurée à la démagogie avait créée dans les provinces, plus encore peut-être, qu'à Madrid même. Depuis bientôt deux ans, à la faveur de l'impuissance de l'administration,

des doctrines subversives s'étaient librement répandues parmi les populations laborieuses, dans les campagnes aussi bien que dans les villes. Des l'année dernière, on en avait vu les fruits à Barcelone et dans un certain nombre d'autres localités de moindre importance. Ce qui n'était ou ne paraissait être alors que le résultat passager et local de l'émotion causée par le retour récent du parti progressiste au pouvoir, est bientôt devenu un fait permanent et à peu près général. Indépendamment des actes qui n'ont pas cessé d'attester la présence d'un foyer de socialisme dans la Catalogne, nous avons vu, à une époque encore très récente, des violences de la même nature se reproduire sur une très vaste échelle, notamment à Valladolid, à Palencia et à Rio-Seco.

« Les menaces et les atteintes à la propriété, les nombreux incendies de fabriques et de magasins à farine, les cris de mort poussés contre les riches dans les provinces les plus industrielles de la monarchie, sont autant de symptômes caractéristiques, non seulement du progrès du socialisme pendant les six derniers mois, mais d'une organisation de plus en plus fortes des juntes directrices de cet ensemble de mouvements combinés. Il est certain que si ces mouvements ont été généralement réprimés par l'autorité militaire, le mauvais esprit de l'administration civile était bien plus propre à les encourager qu'à les prévenir. Là même où cette administration eût été disposée à faire respecter énergiquement la propriété et l'ordre public, elle se sentait paralysée par les fausses idées qui régnaient dans les cortès et par les directions molles et incertaines qu'elle recevait de Madrid. C'est ainsi qu'à Valladolid les individus les plus ardents au pillage et à l'incendie étaient des condamnés libérés qui se trouvaient là par la faute de la police.

« Aussi, n'avons nous pas été surpris de voir que les insurgés de Madrid avaient forcés les prisons pour recruter des bras. Ce recours à de si singuliers auxiliaires pour défendre une Constitution qui n'était pas violée, et repousser un coup d'Etat qui n'avait pas eu lieu, prouve suffisamment à quelles inspirations l'insurrection a obéi, quel a

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

Polyte avait une douleur grotesque, qui, bien que réelle, excitait moins la pitié que le rire. Dans sa liaison avec Catherine, il était certainement le seul qui aimât sérieusement; la jolie vivandière n'avait compris ni la sincérité de son affection, ni la profondeur de son dévouement.

Catherine, nous l'avons dit, était d'une nature essentiellement mobile, à laquelle l'éducation morale avait tout-à-fait manqué; elle ne cherchait guère dans la vie autre chose que son propre plaisir, et vivait au jour le jour, se souvenant à peine le lendemain de ce qu'elle avait aimé la veille! Selon l'expression d'un moderne écrivain, sa vie devait être une longue chanson, où chaque couplet représentait un amour nouveau; elle ne demandait pas mieux peut-être que Polyte fut le refrain de cette chanson; mais, à coup sûr, elle était toute disposée à l'orner d'un grand nombre de couplets...

Henry ne put prendre au sérieux les comiques attitudes de Polyte, et c'est vainement qu'il chercha à le calmer. Il n'avait, pour ce rôle, ni l'expérience, ni l'autorité du sergent Simonnet, qui commençait à y perdre sa patience.

Heureusement qu'un nouveau personnage vint imprimer un autre cours à ses idées.

Tout dormait alentour; les feux du camp étaient éteints depuis une heure environ; la lune jetait ses rayons obliques sur les perspectives lointaines.

Les avant-postes veillaient; on entendait le pas régulier des sentinelles, et çà et là brillaient les pointes aiguës de leurs baïonnettes.

En ce moment, le zouave, qui se tenait debout sur le monticule, se coucha vivement à terre, plaça son fusil à ses côtés, et plongea son regard dans le sentier qui allait du bois d'oliviers au camp.

Ce mouvement avait été remarqué par les camarades du poste, et chacun vint, à tour de rôle, voir ce qui se passait.

Quelque chose remuait dans le sentier; mais, à cette distance, il était impossible de distinguer nettement les objets; déjà la sentinelle avait armé son fusil et s'appretait à faire feu quand le sergent Simonnet, qui venait d'arriver, releva vivement son arme, et retint le coup près de partir.

— Imbécile, grommela-t-il en riant, est-ce qu'on tue ainsi ses amis?...

La sentinelle regarda le sergent avec stupéfaction.

— Et! sans doute, ses amis, poursuivit ce dernier; tu ne reconnais pas celle qui vient là?...

— Qui est-ce donc sergent?...

— Pardieu! c'est notre visiteuse de toutes les nuits, notre tireuse de cartes, notre bohémienne, Meryem, enfin...

— Est-ce possible?...

— Vois plutôt!...

Les zouaves, rangés en cercle autour du sergent, regardèrent d'un commun mouvement, et un même cri de satisfaction leur échappa à tous.

La bohémienne, ainsi annoncée, avait d'ailleurs continué de marcher; bientôt on la vit gravir rapidement le petit monticule, et elle s'élança au milieu des soldats de l'avant-poste qui l'attendaient avec impatience.

VII. — LA BONNE AVENTURE.

Elle était bizarrement vêtue.

Une tunique flottante, faite d'une étoffe entièrement blanche, enveloppait son corps souple et frêle; une branche de feuilles vertes ceignait ses reins et lui servait de ceinture, et la fleur du cambier mêlait son vif éclat à l'ébène de ses cheveux.

Elle était belle ainsi, et, à la vaporeuse clarté de la lune, on l'eût prise volontiers pour une prophétesse de ces pays primitifs, une Velleda de la terre africaine.

Meryem était fort connue dans l'armée, des zouaves surtout; depuis le départ d'Alger, elle n'avait cessé d'accompagner le premier bataillon, et, toutes les nuits, elle venait égayer la petite troupe de ses prédictions et de ses contes.

été son véritable objet, de quels dangers elle menaçait, non pas seulement l'autorité royale, mais l'ordre social tout entier, si elle eût triomphé. Les faits parlent donc plus haut que toutes les déclamations du parti qui vient d'être vaincu, et des admirateurs qu'il peut avoir au dehors. Ce qui résulte du plus simple examen de la conduite de ce parti, soit depuis la rentrée du maréchal Espartero au pouvoir soit depuis sa nouvelle chute, c'est que le dernier changement survenu dans l'administration espagnole réunit le double caractère de la plus incontestable légalité et de la nécessité la plus urgente. »

— Les dépêches suivantes, que publie la *Gazette de Madrid* du 2 août, ont encore leur intérêt, même après la nouvelle de la pacification générale de l'Espagne. Ces dépêches, du capitaine-général de la Catalogne au président du conseil, sont ainsi conçues :

« Barcelone, 28 juillet. »

« Le chef du bataillon de chasseurs de Alba de Tormes est revenu hier à Manresa, après avoir opéré le désarmement de la milice nationale de San-Pedor et avoir recueilli à Sellent dix-huit individus faits prisonniers par le commandant militaire de ce point sur les insurgés sortis de Barcelone, et, de plus, six autres individus qui sont venus faire leur soumission à Artès. Les autres insurgés qui ont été saisis les armes à la main et ceux qui viennent de Gracia seront, lorsque les formalités prescrites dans les bandos en vigueur auront été remplies, passés par les armes devant la maison de cette ville où furent assassinés, par les insurgés, les sept chefs et officiers de l'armée, après s'être rendus. »

« Barcelone, 29 juillet. »

« Ayant été jugés et condamnés à être passés par les armes par la commission militaire, seize individus de ceux dont je parlais à Votre Excellence dans ma dépêche d'hier, ont été exécutés hier dans l'après-midi, à l'entrée de la ville de Gracia, et devant la maison même où les miliciens nationaux de cette ville soulevés assassinèrent, bien qu'ils se fussent rendus, le commandant militaire D. Mangin Ravell et six officiers qui s'y étaient renfermés. Ni avant ni après l'exécution, il ne s'est rien passé de nouveau. »

« Quelques restes des insurgés de Barcelone, qui ont pu s'échapper dans le premier moment de la poursuite des troupes, parcourent les environs d'Igualada, de Villafranca et d'autres points. Ces hommes, qui proclamaient la république sur les barricades, se trouvent aujourd'hui commandés par des Cabecillas carlistes bien connus pour tels dans le pays, ce qui vient confirmer les bruits répandus depuis quelque temps de l'alliance des partis extrêmes. »

— Les correspondances de Madrid ne nous donnent pas encore de détails sur les conditions auxquelles Saragosse s'est rendue. On sait seulement que le général Dulce, avait donné des passeports pour la France à tous ceux qui en ont demandé. Toutes les troupes qui étaient en marche sur Saragosse ont reçu l'ordre de retourner dans leurs districts respectifs. Les troupes qui se sont soulevées à Saragosse sont envoyées dans les provinces basques et dans la Navarre où elles vont être réorganisées. La plus grande partie des officiers avaient abandonné les rangs de la rébellion.

Le général Dulce, dont la santé ne s'est pas améliorée, ne restera à Saragosse que le temps nécessaire pour rétablir le calme dans les esprits. Le général qui devra lui succéder dans l'important commandement de l'Aragon n'est pas encore désigné. Téruel, Xuosca, Alcaïnz et Barbastro sont en pleine paix et obéissent au gouvernement de S. M. la reine.

Le général Espartero a demandé une audience pour prendre congé de la Reine et recevoir ses ordres avant de se rendre à Logrono. La garde civile de la province de Madrid qui, par suite des derniers événements s'était repliée sur la capitale, est retournée à ses postes sur les routes où elle va se livrer à la poursuite des malfaiteurs.

« Madrid, mercredi 6 août. »

« Les généraux Echagüe et Garcia, ont été nommés Grande croix des ordres militaires. Les généraux Gapatero, Marchessi, Armero, Macrohon et Mantilla, sont élevés au grade de lieutenants-généraux. »

« Trois incendiaires ont été exécutés à Rioseco. « La célébration du mariage de S. A. l'Infante Amélia avec le prince Adalbert de Bavière, est fixé au 16 courant. »

« Le général Ros de Olano, a repris la direction générale de l'infanterie. »

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

C'est à partir du 1<sup>er</sup> août, que la nouvelle loi sur le transport des imprimés, échantillons, etc., est exécutoire. Entre autres dispositions, nous croyons devoir signaler à l'attention de nos lecteurs l'article 9, ainsi conçu :

« Art. 9. Les imprimés affranchis en vertu des dispositions de la présente loi ne doivent contenir, sauf le cas d'autorisation mentionné dans l'article 10, ni chiffre, ni aucune espèce d'écriture à la main, si ce n'est la date et la signature. »

« Il est, en outre, défendu d'insérer dans un imprimé, ainsi que dans un paquet d'imprimés, d'échantillons, de papiers de commerce ou d'affaire, aucune lettre ou note ayant le caractère de correspondance ou pouvant en tenir lieu. »

« En cas de contravention, les imprimés contenant de l'écriture ou un chiffre à la main, ainsi que les lettres ou notes insérées en fraude, sont saisis, et le contrevenant est poursuivi conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 prairial an IX, et de l'arrêté du 22 juin 1854. »

Dans ce cas, l'amende est de 150 fr. au moins et de 300 fr. au plus, pour chaque contravention.

En cas de récidive, c'est-à-dire si le contrevenant a déjà subi une condamnation dans les trois années qui précèdent, l'amende ne pourra être moindre de 400 fr., ni excéder 3,000 fr.

Nous rappelons que MM. Carcassonne et Monier et leurs adversaires prendront, demain dimanche, la revanche annoncée à la dernière représentation et si vivement désirée par le public. Cette séance sera la clôture; chaque athlète emploiera sa force, son agilité et son adresse pour renverser son adversaire, les uns pour conserver leur réputation acquise, les autres pour s'en former une en luttant contre des champions redoutables. Cette dernière représen-

tation est donnée au profit des inondés; c'est un motif de plus pour déterminer les amateurs à répondre à l'appel que leur font MM. Carcassonne et Monier, et engager le public à se presser plus nombreux autour de l'arène.

La sardine qui n'était pas encore parvenue dans la baie du Croisic, y a fait son apparition il y a deux ou trois jours, et la pêche en est assez abondante.

Si l'on en juge d'après les apparences, l'année prochaine sera abondante pour les pêcheurs. Depuis bien longtemps, en effet, on n'avait vu l'alevinage aussi nombreux. Des myriades de petits poissons paraissent à la surface des eaux; il est vrai que des destructeurs, brochets et perches, à l'état aussi de frétin, leur font une rude guerre; mais on n'en doit pas moins compter sur une énorme population. (Phare de la Loire.)

Un bien triste événement est arrivé samedi dans le bassin de Saint-Nazaire. Deux ouvriers mineurs bourraient une mine; il paraît qu'une étincelle qui jaillit d'un caillou communiqua le feu à la mèche, ce qui occasionna l'explosion immédiate de la mine. Les deux malheureux ouvriers furent grièvement blessés; ils étaient tellement noircis par la poudre et mutilés par les éclats de pierres que leur état était vraiment hideux.

On les transporta aussitôt à leur logement, où ils reçurent les premiers soins du docteur Blanchard. Dimanche matin ils ont été dirigés par le bateau à vapeur sur l'hospice de Paimboeuf. On nous écrit de Saint-Nazaire que l'un d'eux est mort pendant le trajet.

Il est bien à regretter qu'on emploie en général, pour le travail des mines, des hommes peu expérimentés, et qu'on néglige d'user des moyens offerts par la science, tels que les appareils électriques, qui permettent de faire détonner les mines à une distance éloignant tout danger. (Phare de la Loire.)

#### Autel de Notre-Dame-des-Ardilliers.

Au moment où l'Autel du pèlerinage de Notre-Dame-des-Ardilliers se complète par la pose des deux bas-reliefs, qui, avec la mise au tombeau, forment le devant d'Autel, nous croyons devoir entretenir nos lecteurs de ce travail remarquable. Depuis deux ans qu'il est exposé aux regards du public, tout le monde l'a vu, tout le monde l'admire et veut le revoir afin de l'admirer davantage.

Pour nous, réservant aux hommes de l'art leur droit de prononcer un jugement sur cette œuvre, nous en donnerons une étude qui sera peut-être d'autant meilleure, aux yeux de certains lecteurs, qu'elle sera moins artistique.

Quelles sont les pensées dont s'est inspiré l'artiste? Voici, ce nous semble, ce qu'il s'est dit à lui-même: « Pour exprimer les douleurs de Marie, suivant les traditions de l'art chrétien, je mettrai sous ses yeux le corps de son fils qui vient d'être détaché de la croix. Ce corps doit être mort; cependant quelque chose doit dire que la divinité ne s'en est pas séparée, et que, s'il doit être mis au tombeau, il n'en verra pas néanmoins la corruption.

C'était une distraction pour tous; pour quelques-uns, la jolie bohémienne était presque devenue une passion. Au surplus, elle se montrait toujours excellente fille, et se laissait volontiers faire la cour, pourvu toutefois que cela ne dépassât pas les bornes de la bienséance militaire.

Les soldats s'étaient rangés à l'envi autour de Meryem, et chacun attendait qu'elle voulût bien commencer ses petits tours de jonglerie; mais la jeune fille promena un moment son regard sur ses auditeurs, et finit par l'arrêter, avec un fin et doux sourire, sur Polyte, qui, bien que formant le cercle comme les autres, ne paraissait prendre aucun intérêt à ce qui allait se passer.

— Oh! oh! fit Meryem en le considérant avec attention, nous voilà bien triste ce soir; est-ce que la journée a été mauvaise?

— Possible! répondit Polyte, qui ne se sentait pas disposé à la plaisanterie.

— Tu n'as pas l'air de t'amuser beaucoup?

— Ça ne regarde que moi...

— Est-ce donc Catherine qui t'inquiète?...

— Qu'est-ce que ça te fait!...

— C'est que je viens de la rencontrer.

— Catherine!...

— Certainement.

— Où cela?...

— Ah! ah! tu te réveilles... Nous sommes donc jaloux?

— Quand cela serait...

— Au fait... il n'y a pas de mal.

— Et tu l'as rencontrée...

— A l'instant!...

— Loin d'ici?...

— Non, tout près, au contraire...

— Mais seule?...

— Pas tout-à-fait...

— Avec qui donc?...

— Avec le chien du sergent Simonnet...

Polyte réprima un mouvement de colère et de dépit, et alla s'asseoir en grommelant à quelques pas, pendant que ses camarades s'abandonnaient à un rire peu charitable.

Meryem ne prit pas garde à lui et marcha vers Simonnet, qui fumait tranquillement sur son sac.

— Et vous, sergent, dit-elle en montrant ses belles dents blanches dans un frais et pur sourire, ne désirez-vous pas que je vous prédise l'avenir?

— As-tu quelque chose de nouveau à m'apprendre? répondit Simonnet.

— Peut-être bien.

— Une bonne nouvelle?

— Y tenez-vous?...

— Dame!...

— Et qu'est-ce que vous donneriez pour cela?

— Ma foi!... la belle enfant, je t'embrasserais pour la peine.

Meryem fit une petite moue qui voulait dire que la récompense n'était guère de son goût; mais elle passa outre.

— Voyons, sergent, dit-elle avec enjouement, qu'est-ce que vous désireriez bien?

— Le diable m'emporte si j'en sais rien, reparti le vieux zouave.

— Vous êtes sergent, je crois?

— Un peu, la petite.

— Eh bien, si on vous donnait...

— Quoi donc?

— Quelque chose que vous ambitionnez depuis longtemps. — Moi!

— Un petit ruban et la croix au bout.

— La Croix!...

— Cela vous ferait du chagrin?

— Cré tonnerre!...

— Vous voyez bien!

Simonnet s'était levé; il secoua sa pipe sur son pouce avec une profonde émotion, et prit les deux mains de la jeune fille.

— Meryem, lui dit-il d'une voix presque solennelle, écoute: ce que tu viens de dire est grave; il ne faut pas rire avec cela... Tu es jeune, tu es jolie, abuse tant que tu voudras de ton physique; mais, pour ce qui est des choses sacrées, n'y touche jamais, entends-tu? ou cela nous porterait malheur, à toi et à moi.

Je le déposerai aux pieds de sa Mère sur un linceul dont j'aurai recouvert le rocher du Calvaire. Assise sur ce rocher, les yeux fixés sur le visage adorable de son fils, Marie laissera voir une douleur profonde, qui toutefois ne l'empêche pas de méditer le mystère sublime, où la miséricorde et la justice se donnent le baiser d'une paix éternelle.

» A ce spectacle d'un Dieu mort sur la croix, de sa Mère plongée dans un océan de douleurs, je veux appeler tout le ciel, car il n'en fut jamais de plus digne de lui. Le Père éternel paraîtra ému d'une compassion immense, puisque c'est cette compassion qui a désarmé sa colère irritée par nos crimes. Cependant deux Anges, assis à ses côtés, diront à la terre que ce Père si tendre a fait lui-même, à sa justice et à son amour pour les hommes, le sacrifice de son fils unique. *Proprio filio non peperit sed tradidit illum (1). Il n'a pas épargné son propre fils, mais il l'a livré pour nous.* D'autres Anges, descendus du Ciel, viendront contempler de près le douloureux mystère. L'un d'eux à genoux soutiendra la tête adorable du Sauveur; mais n'osant la toucher, il couvrira ses mains du linceul étendu sur le Calvaire. En présentant à Marie le visage de son fils, cet Ange contempera les ineffables douleurs empreintes sur les traits de cette divine Mère. Un autre, aussi à genoux, regardera avec un douloureux étonnement le corps de son Dieu immolé pour le salut du monde. Deux Anges encore se tiendront debout. L'un, portant la couronne d'épines, aura les yeux abaissés vers le mystère de douleur; l'autre, tenant les clous qui ont percé les pieds et les mains de Jésus, élèvera les yeux vers le Ciel, comme pour demander au Père céleste par quelle incompréhensible justice, ou plutôt par quel excès d'amour il a livré son fils à une mort si cruelle.

» Jésus et Marie sur le Calvaire n'ont pas été donnés en spectacle à Dieu et aux Anges seulement. Je n'ai même montré le Ciel attentif à ce mystère que pour en faire connaître l'excellence aux fidèles et les inviter par là à le méditer et à l'honorer. Madelaine, prosternée, la face collée sur les pieds de son divin Jésus, sera le modèle que j'offrirai à tous, aux pécheurs aussi bien qu'aux justes, qu'aux âmes les plus ferventes.

» Je ne dois pas oublier non plus que cet Autel est destiné à honorer spécialement les douleurs de Marie. Ce sont ces douleurs, plus encore que le sacrifice de Jésus-Christ, que j'ai à faire comprendre. Pour atteindre ce but, j'entourerai l'Autel des femmes de l'Histoire Sainte dont les afflictions, sous quelque rapport, ont figuré celles de la divine Mère.

» Noémi a perdu son époux et ses deux fils. Les femmes de Bethléem continuent cependant à lui donner le nom qui rappelle sa beauté. « Non, non, » leur dit-elle, ne m'appellez plus Noémi, mais appelez-moi Mara (qui signifie remplie d'amertume) car le Seigneur m'a plongée dans un torrent d'amertumes. *Vocate me Mara.* » Elle figurera Marie qui, sur le Calvaire, nous invite

(1) Nous avons copié, puis traduit tous les textes latins qui sont gravés sur l'Autel; parce qu'ils servent à le faire comprendre. Nous n'avons pas eu l'occasion de parler des deux mots qui se lisent au frontispice de l'autel *Virgini Dei pare, à la Vierge Mère de Dieu.*

Meryem ne put s'empêcher de sourire de l'attitude qu'avait prise tout-à-coup le sergent, elle dégagea vivement ses mains, et reprit presque aussitôt :

— Ce que j'ai annoncé est sérieux, sergent Simonnet, dit-elle avec une certaine insistance convaincue; mon art ne me trompe jamais, et, avant huit jours, vous verrez si j'ai menti...

— Je n'en crois rien.

— Sergent Simonnet, c'est Meryem qui le dit; avant huit jours, vous aurez la croix !...

— Et, en parlant ainsi, la jolie enfant tourna sur ses talons, et se dirigea vivement vers Henry, qui se tenait à l'écart, et qu'elle venait seulement d'apercevoir.

Henry n'avait rien écouté de ce qui s'était passé. Il fut étonné quand Meryem s'arrêta près de lui et lui toucha l'épaule du bout du doigt.

— Voici un étranger, ce me semble, dit-elle en plongeant curieusement ses regards dans ceux du jeune homme, c'est la première fois que je te vois.

— En effet, répondit Henry.

— Tu n'appartiens pas au corps des zouaves ?

— Je suis de la garnison de Médéah.

— Tout s'explique...

— Il n'y a pas besoin de lire dans l'avenir, pour cela, Meryem sourit.

— Tu ne désires pas que je t'apprenne quelque chose ?

— A quoi bon ?

à oublier tous ses titres de gloire, pour ne considérer que l'immensité de ses douleurs.

» Ruth la Moabite a perdu l'enfant d'Israël qu'elle avait épousé. La détresse où elle se voit, la réduit à glaner dans le champ de Booz; mais elle adopte le peuple de celui qu'elle a perdu. Elle rappellera que Marie sur le Calvaire, en perdant Jésus, adopte ceux pour qui s'immole son divin fils. Marie dit à Jésus, comme Ruth à Noémi « Désormais » *notre peuple sera mon peuple. Populus tuus, populus meus.* » Je dirai la sollicitude de Marie, pour ceux qu'elle vient d'adopter en la représentant sous les traits d'Esther, s'efforçant par ses prières de faire révoquer la sentence qui condamne son peuple à une mort cruelle. *Dona mihi populum meum, pro quo obsecro. Donnez-moi mon peuple, pour lequel je vous adresse mes supplications.*

» Sous la figure de Rachel, Marie nous rappellera les larmes dont elle a arrosé la victime qui s'est immolée pour nous. *Il est nous, dira-t-elle, le fils de ma douleur. Filius doloris mei.* Mais quels sont ses autres enfants qu'elle pleure, sans vouloir accepter aucune consolation, parce qu'ils ne sont plus ? *Plorans filios suos, noluit consolari, quia non sunt.* Hélas ! ce sont les chrétiens endormis dans le péché, que ne peuvent attendrir ni le sang de Jésus-Christ, ni les larmes de sa divine Mère !

» Ma pensée ainsi exprimée, je la compléterai en élevant la croix sur le sommet du Calvaire. Derrière la croix le voile du temple se déchirera. Je ferai deux trophées des instruments de la passion, et je jetterai sur le rocher la robe sans couture avec les dés qui servirent à la tirer au sort.

» Une seconde scène, la mise du Sauveur au tombeau, me fournira le devant d'Autel. Joseph d'Arimathie et Nicodème tiendront les extrémités du linceul. Prêts à recouvrir le divin corps, déposé sur la pierre sépulcrale, ils lui donneront un dernier regard de respect, de douleur et d'amour. Une sainte femme baisera le linceul et Madelaine collera une dernière fois ses lèvres sur les pieds de son Jésus, tandis qu'un disciple inconnu contempera ce spectacle, pour s'affermir dans la foi. Marie aussi sera présente : elle a voulu rendre à son fils ce triste et dernier devoir. Elle tient un des coins du linceul, mais elle succombe sous l'excès de ses douleurs. Une sainte femme la soutient dans ses bras, aidée par le disciple que, du haut de sa croix, Jésus donna pour fils à sa mère. En représentant cette défaillance, ou, pour parler comme les légendaires, cette *pâmoison* de la Sainte Vierge, je suivrai une tradition antique et respectable, et je marcherai vers mon but, qui est de faire ressortir les douleurs de la Mère de Jésus.

» *Si nous souffrons avec Jésus-Christ nous serons glorifiés avec lui.* Cette vérité, je la montrerai accomplie en faveur de la Reine des martyrs. Audessus de l'Autel où j'aurai dit ses douleurs, je lui élèverai un trophée. Là, son chiffre paraîtra orné de lys et de roses, emblèmes de ses vertus, entouré du diadème, symbole de la gloire; et la colombe de l'Arche, portant le rameau d'olivier, rappellera que Marie annonce aussi la fin du déluge, la paix rétablie par le sang de J.-C. entre le Ciel et la terre.

» Enfin l'Apôtre qui faisait profession de ne savoir que Jésus crucifié, et celui qui fut seul témoin du sacrifice de la croix, seront la pour enseigner la

— Qui sait !... ma science est grande.

— Elle ne me tromperait pas.

— Bah !... j'en ai confondu de plus incrédules.

— Essaie donc, si tu veux.

Meryem prit la main d'Henry et l'examina avec attention aux rayons de la lune; puis elle arrêta un moment ses beaux regards sur le front pur du jeune homme.

— Voyons, dit-elle alors, comment te nommes-tu ?

— Dorbigny.

Meryem fit un soubresaut, et laissa retomber la main d'Henry.

— Dorbigny ! répéta-t-elle avec stupefaction.

— Ce nom t'embarrasse... repartit aussitôt le jeune homme d'un ton railleur.

— Pas du tout...

— Qu'est-ce donc alors ?

— Oh ! une idée.

— Laquelle ?

— Je pensais que les hommes ont parfois des hésitations inouïes, et qu'ils tournent souvent le dos au bonheur, quand ils n'auraient qu'à tendre la main pour l'atteindre.

— Est-ce pour moi que tu dis cela ?

— Ne refusais-tu pas de m'entendre ?

— Certes. (La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire - gérant.

grande morale du Calvaire, l'amour de Dieu et du prochain, aux fidèles qui viennent en si grand nombre se prosterner au pied de cet Autel. *Marchez dans la dilection, leur dira saint Paul, comme Jésus-Christ nous a aimés et s'est livré lui-même à la mort pour nous. Ambulate in dilectione, sicut et Christus dilexit nos; et tradidit semetipsum pro nobis. Il a donné sa vie pour nous,* ajoutera saint Jean, *nous devons donc aussi donner notre vie pour nos frères. Ille posuit animam suam pro nobis et nos debemus pro fratribus animas ponere.* »

Pour la chronique locale :

P. M. E. GODET.

## DERNIÈRES NOUVELLES.

Le maréchal duc Pélissier, après avoir pris congé de l'Empereur, mercredi soir, à Plombières, est arrivé hier jeudi à Paris, à cinq heures après-midi, par un train spécial du chemin de fer de Lyon. S. Exc. a été reçue, à son arrivée, par le maréchal ministre de la guerre, le maréchal Magnan, les généraux et les colonels de la garde Impériale et de l'armée de Paris. Un bataillon du 87<sup>e</sup> de ligne, colonel en tête, avec drapeau et musique, était rangé en bataille dans la cour pour rendre les honneurs.

Le maréchal Pélissier est monté dans la voiture du ministre de la guerre, qui l'a conduit dans son hôtel, où un appartement avait été préparé pour le commandant en chef de l'armée d'Orient. Un escadron du 12<sup>e</sup> chasseurs formait l'escorte. Partout sur son passage le maréchal a reçu l'accueil le plus sympathique. (Constitutionnel.)

Madrid, jeudi 7 août.

Par décret royal, inséré dans la *Gazette de Madrid* d'aujourd'hui, les démissions données par MM. Olozaga et Gonzalez des postes d'ambassadeurs à Paris et à Londres ont été acceptées.

## BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 30 juillet au 6 août.

La liquidation du mois de juillet a été une nouvelle édition, bien affaiblie, il est vrai, et beaucoup moins desastreuse, des liquidations qui se succèdent depuis plusieurs mois. Il est arrivé, comme précédemment, que les reports, déjà chers quelques jours avant la fin du mois, se sont tendus avec excès au dernier moment, parce que d'incorrigibles acheteurs avaient négligé de liquider, en temps utile leurs opérations. Il est bien évident que, plus il y a d'acheteurs à reporter simultanément, et plus les reporteurs élèvent le chiffre de leurs exigences. Si, au contraire, les reports étaient quelque peu échelonnés, le capital, ne se trouvant pas en face d'un aussi grand nombre de demandes, se montrerait plus traitable et accorderait son concours à de meilleures conditions.

Cependant la quantité et l'importance des transactions ont tellement diminué, depuis un mois, qu'il y avait moins d'achats à reporter, et que, par conséquent, le report devait nécessairement s'adoucir. C'est déjà beaucoup qu'il se soit élevé à 60 cent. sur la rente, et cela a suffi pour amener quelques exécutions.

Le jour de la liquidation, la rente 3 0/0 a fléchi jusqu'à 70 fr. et a fermé à 70 10. La veille, la réponse des primes s'était faite sur le cours de 70 80, et avait assuré le triomphe de la baisse en liquidation. Le 2 août, le 3 0/0 a débuté à 70 80. Depuis, il n'a guère fait que rétrograder, et a presque complètement perdu son report. On remarquait, pour tout dire, plus de fermeté à la Bourse d'aujourd'hui. Les cours s'amélioreraient sensiblement.

On commence à songer que le coupon semestriel du 4 1/2 doit être détaché le mois prochain, et à trouver le cours de cette rente ridiculement bas. Quelques achats ont eu lieu ces jours-ci, et l'ont fait remonter à 94 50.

Il n'y a rien à dire des chemins de fer. Leur liquidation, toujours plus facile que celle de la rente, à cause du meilleur classement des titres, s'est faite avec des reports moins élevés, et les cours sont plutôt en voie de hausse. C'est le Lyon qui a, depuis cette semaine, les faveurs de la spéculation. Le Grand Central et le Midi sont aussi l'objet de demandes suivies.

Les actions de la Banque sont calmes à 4,100. Celles du Crédit Mobilier flottent de 1,600 à 1,620. Le marché industriel est dans un état d'engourdissement presque complet. On ne demande guère que les actions de la Caisse Générale des chemins de fer, à 348, et celles de la Caisse Centrale de l'Industrie à 251 25. On s'entretient beaucoup de l'affaire des Maisons mobiles, à laquelle cette caisse est intéressée, et qui prend faveur dans le public.

Les Omnibus de Londres, tant par l'augmentation de leurs recettes, que par la distribution d'un premier dividende de 6 25, jouissent toujours d'une prime à Londres et sur les marchés étrangers.

— La nouvelle tannerie française, malgré le calme des affaires, a vu enlever les actions de la première série qu'elle a émise, et la deuxième série est sollicitée.

La Compagnie métallurgique des Trois-Bassins est maintenant en pleine exploitation. — J. Paradis.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 7 AOUT.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 70 50.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 94 80.

BOURSE DU 8 AOUT.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 70 60.

4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 95.

Etudes de M<sup>e</sup> SEGRIS, avoué à Saumur, et COULON, notaire à Brain-sur-Allonnes.

## VENTE

Par Licitation  
DE DIVERS IMMEUBLES,

Situés communes de Brain-sur-Allonnes et La Breille, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> COULON, notaire à Brain-sur-Allonnes, le dimanche 31 août 1856, heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartient qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 26 juillet 1856, enregistré;

Et aux requête, poursuites et diligence du sieur Charles Tenneguïn, cultivateur, demeurant à La Breille, ayant M<sup>e</sup> Segris, demeurant à Saumur, pour avoué;

En présence :

De dame Marie Tenneguïn, épouse du sieur Jean Brecq, cultivateur, avec lequel elle demeure commune de La Breille, et ce dernier, pour la validité, ayant M<sup>e</sup> Bodin, demeurant à Saumur, pour avoué;

Il sera, aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, procédé à la vente des immeubles dont la désignation suit :

Biens situés commune de La Breille.

ART. 1<sup>er</sup>.

Une maison, à La Blotière, composée de 3 chambres dont une à four et cheminée couverte en tuiles, les deux autres en chaume dans l'une desquelles est l'écurie, cour devant, contenant environ 2 ares 75 centiares, joignant au couchant et levant Piquet, au midi la rue.

ART. 2<sup>e</sup>.

Une petite maison, au même lieu, bâtie en pierres et couverte en chaume, consistant en une chambre, jardin autour, contenant environ 1 are 37 centiares, joignant au nord Delalande, au midi et au couchant Piquet.

ART. 3<sup>e</sup>.

Un morceau de terre, affilé de trois rangées de vigne, dans les Perruches, contenant environ 15 ares, joignant au levant Bienvenu, au midi un commun, au couchant Dolbeau, au nord chemin d'exploitation.

ART. 4<sup>e</sup>.

Un morceau de terre, affilé de deux rangées de vigne, aux Nouettes, contenant environ 5 ares 50 centiares, joignant au nord un chemin, au midi Dolbeau, au levant M<sup>me</sup> Goupillière, au couchant Biémont.

ART. 5<sup>e</sup>.

Un morceau de terre, affilé de trois rangées de vigne, aux Chesneaux, contenant environ 33 ares, joignant au levant Maintier, au midi Delalande.

ART. 6<sup>e</sup>.

Quatre petits morceaux de lande, appelés Communaux, dont trois situés en la commune de La Breille, et le quatrième en celle de Brain.

Biens situés commune de Brain-sur-Allonnes.

ART. 7<sup>e</sup>.

Un morceau de terre, à la Croix-des-Ecalots, contenant environ 22 ares, joignant au levant un chemin, au midi Renard, au couchant et au nord Delalande.

ART. 8<sup>e</sup>.

Un morceau de terre et vigne, aux plantes de Rondières, contenant environ 55 ares, joignant au levant Blot ou représentant, au midi M. Ratouis,

fossé mitoyen entre, aux couchant et nord Piquet.

ART. 9<sup>e</sup>.

Un morceau de lande, appelé le Champ-de-Brayères, contenant environ 61 ares 50 centiares, joignant au levant chemin d'exploitation et Chevé, au couchant Girard, au nord Denieau, au midi Maintier.

ART. 10<sup>e</sup>.

Un pré, contenant environ 16 ares 50 centiares, joignant au nord Bécasseau, au midi Ribot, au levant et au couchant Vallée.

ART. 11<sup>e</sup>.

Un autre petit morceau de pré et lande, contenant environ 60 ares 50 centiares, joignant au nord Declée, au midi Carré, au levant Bécasseau, au couchant Beauveau.

ART. 12<sup>e</sup>.

Un morceau de bois-taillis, contenant environ 13 ares 75 centiares, joignant au nord Levoie, au levant les héritiers Corbineau, au midi Bécasseau, au couchant Declée.

ART. 13.

Une sapinière, aux Ecalots, contenant environ 60 ares 50 centiares, joignant au couchant et nord Salais, au midi le chemin de la Blotière à Bourgueil, au levant François Girard.

ART. 14<sup>e</sup>.

Un morceau de bois-taillis, aux Ecalots, contenant environ 33 ares, joignant au nord Deniau, au midi le chemin de la Blotière à Bourgueil, au levant Louis Bécasseau, au couchant Carré.

MISE A PRIX.

Les immeubles ci-dessus désignés seront criés sur les mises à prix, savoir pour :

L'art. 1 <sup>er</sup>	500 f.
L'art. 2 <sup>e</sup>	300
L'art. 3 <sup>e</sup>	150
L'art. 4 <sup>e</sup>	80
L'art. 5 <sup>e</sup>	100
L'art. 6 <sup>e</sup>	10
L'art. 7 <sup>e</sup>	100
L'art. 8 <sup>e</sup>	150
L'art. 9 <sup>e</sup>	100
L'art. 10 <sup>e</sup>	120
L'art. 11 <sup>e</sup>	180
L'art. 12 <sup>e</sup>	80
L'art. 13 <sup>e</sup>	80
L'art. 14 <sup>e</sup>	60

Les personnes qui désireront de plus amples renseignements, pourront s'adresser : 1<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> COULON, notaire à Brain-sur-Allonnes, dépositaire du cahier des charges;

2<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> SEGRIS, avoué à Saumur, poursuivant la vente;

3<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur, colicitant.

Fait et dressé le présent à Saumur, le 9 août 1856.

SEGRIS, avoué.

Etude de M<sup>e</sup> BODIN, avoué, à Saumur.

### SÉPARATION DE BIENS.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, en date du vingt-six juillet dernier, dûment enregistré et signifié : il appert que dame Joséphine Sigonneau a été séparée de biens d'avec le sieur Louis Marolleau son mari, marchand de vinaigre, demeurant tous les deux à Saumur.

M<sup>e</sup> Bodin occupait pour la dame Sigonneau.

Dressé par l'avoué soussigné, le 8 août 1856.

R. BODIN.

### MAISON A VENDRE

Située rue Daillé, n<sup>o</sup> 18.

S'adresser à M. ROUSSEAU, propriétaire. (484)

### A VENDRE

Une MAISON située à Saumur, rue du Palais de Justice, autrefois occupée par Madame Desmé-Delisle.

S'adresser dans la maison pour la voir, et à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire, à Saumur pour traiter. (485)

### REMISES ET ÉCURIES

Rue Daillé,

A LOUER PRÉSENTEMENT. S'adresser à M. ROUSSEAU. (486)

### PLUSIEURS SOMMES

A placer sur hypothèque.

S'adresser à l'étude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

### A CÉDER

De suite,

UN FONDS DE BOULANGERIE Placé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Saumur.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (437)

### A CÉDER

UN OFFICE D'HUISSIER, dans l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à M. PLUMEREAU, titulaire à Montrenil-Bellay. (406)

### A VENDRE

Un QUÉTIER bien planté, contenant environ 2 hectares 20 ares, situé à Saumur, joignant la levée du Pont-Fouchard.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (458)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE OU A LOUER

Une MAISON, à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 10, dépendant de la succession de M<sup>lle</sup> Frémon.

S'adresser audit notaire. (158)

M. ROBIN fils, à Saumur, prévient le public qu'il tient toujours une *bas-cule à poissons d'eau douce* : carpes, brochets, anguilles, tanches, écrevisses, etc. Il tient également le *poisson de mer* : saumons, turbots, crevettes, etc. (427)

On demande un JEUNE HOMME, pouvant remplir l'emploi de 1<sup>er</sup> clerc, dans une étude de notaire d'un chef-lieu d'arrondissement du département d'Indre-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER PRÉSENTEMENT

ou à la St-Jean prochaine,

APPARTEMENTS et CHAMBRES, situés à Saumur, quai de Limoges, n<sup>o</sup> 153.

MAISON POUR BOULANGERIE, au même n<sup>o</sup>, à louer pour la St-Jean 1857.

S'adresser à M<sup>me</sup> GODIN, dans la maison (258)

### A LOUER

Présentement

Une jolie MAISON de campagne, A la porte de Saumur.

### A LOUER

Présentement

Doux belles CAVES, sises Grande-Rue, à Saumur.

S'adresser à M. HUGONET.

### A VENDRE

JOLI BRAECK d'occasion.

Chez M. BERGE, sellier-carrossier à Saumur. (444)

ÉCOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE.

## ADJUDICATION

DES FUMIERS

PROVENANT DES CHEVAUX DE L'ÉCOLE.

Le lundi 25 août prochain, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, à 3 heures du soir, en présence de M. le Sous-Intendant militaire, de M. Linacier, receveur des Domaines, et d'un membre du Conseil d'Administration de l'École, à l'adjudication des fumiers provenant des chevaux de l'École impériale de cavalerie, logés dans les bâtiments de l'Etat ou pris à loyer par lui, pendant les années 1857, 1858, 1859, 1860 et 1861.

Le cahier des charges est déposé aux bureaux de MM. le Sous-Intendant militaire, le Receveur des Domaines, et chez le concierge de l'École, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours de midi à 4 heures du soir.

Saumur, le 18 juillet 1856.

Le général de brigade commandant l'École impériale de cavalerie, C<sup>te</sup> DE ROCHEFORT.

Approuvé :

Le sous-intendant militaire, BROU.

## A VENDRE OU A LOUER

1<sup>o</sup> Une MAISON formant l'angle de la rue Dacier et de la Grand'Rue.

2<sup>o</sup> Belle MAISON, au Pont-Fouchard, occupée présentement par M<sup>me</sup> Renaud-Bardet.

## A VENDRE

Un CLOS, situé audit lieu du Pont-Fouchard, avec jardin affilé d'arbres fruitiers, et jolie petite maison, pressoir, écurie et belle cave voûtée sous le bâtiment; le tout contenant 2 hectares.

S'adresser, pour le tout, à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur. (332)

## A VENDRE

UNE JUMENT POULINIÈRE, 3/4 sang anglais, issue de *Caravan* et d'une *Boulognaise*, âgée de 6 ans, robe noire, dressée à la selle et la voiture.

Une POULICHE, demi-sang anglais, robe baie foncée, âgée de trois ans, issue de la jument ci-dessus désignée, et de *Langlois*, étalon de l'Etat.

S'adresser au bureau du journal. L'on donnera extraits de naissances, et certificats des primes (1<sup>re</sup> classe) obtenues par l'une et par l'autre. (438)

## DEPURATIF VÉGÉTAL

Il est reconnu que le Sirop de Salsepareille composé est bien supérieur au Rob pour la guérison des Dartres, Syphilis, Gales dégénérées, Scrofules, Rhumatismes et toutes les Maladies de la peau et du sang. Ceux qui feront usage du Sirop de Salsepareille de QUET AÎNÉ peuvent compter, tout à la fois, sur un résultat plus grand et une dépense moindre. Il faut toujours exiger le cachet et la signature QUET AÎNÉ.

Dépôt dans les pharmacies tenant les Spécialités, notamment à Saumur, à la pharmacie CH. LEBRUN, rue Royale, 7. (472)



MALADIES DES CHIENS, la POUDRE DE VATRIN, les guérit et préserve. 1 fr. le paquet avec l'instruction. Pour expédition et le détail à la pharmacie rue de Poitou, 11, à Paris.

Dépôt : L'HERMITE, arquebusier à Saumur. (461)

Saumur, P. GODET, imprimeur.